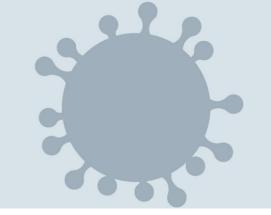
Coronavirus (COVID-19)



2 octobre 2020

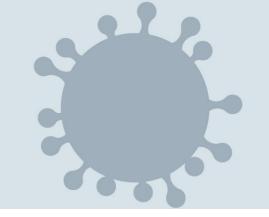
PLAN DE DÉLESTAGE 2^E VAGUE DIRECTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES DÉDIÉS AUX PERSONNES, AUX FAMILLES ET AUX COMMUNAUTÉS

	PALIER 1 NOUVELLE NORMALITÉ	PALIER 2 PRÉ ALERTE	PALIER 3 ALERTE MODÉRÉE	PALIER 4 ALERTE MAXIMALE	Particularités en cas d'éclosion dans certains milieux
Direction générale adjointe de Services de proximité incluant : Suivi psychosocial et suivi psychologique Programme Agir tôt Expertise psychosociale Programme d'intervention en négligence Programme d'intervention de crise et de suivi intensif dans le milieu Services de réadaptation externe	 Tous les services sont dispensés Respect des mesures sanitaires déterminées par la santé publique 	 et à la jeunesse – volet JED et p Tous les services sont dispensés Respect et rappel ponctuel des mesures sanitaires déterminées par la santé publique Vigie des établissements concernant les mises à jour des mesures sanitaires 	 Tous les services sont dispensés Télétravail et téléconsultation privilégiés Respect, rappel fréquent et adaptation des services selon les mesures sanitaires déterminées par la santé publique 	 Seuls les services jugés essentiels sont dispensés (Référence document « services essentiels et modalités de travail » sur le site internet du MSSS) Recours accru au télétravail ou téléconsultation privilégiée lorsque possible Respect et rappel fréquent des mesures sanitaires déterminées par la santé publique 	





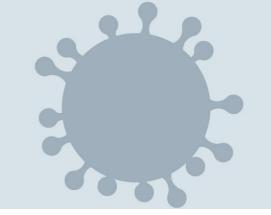
Coronavirus (COVID-19)



RTS et évaluation	 Tous les services sont dispensés Respect des mesures sanitaires déterminées par la santé publique 	 Tous les services sont dispensés Respect et rappel ponctuel des mesures sanitaires déterminées par la santé publique Vigie des établissements concernant les mises à jour des mesures sanitaires 	 Tous les services sont dispensés dispensés Recours au télétravail Respect, rappel fréquent et adaptation des services selon les mesures et les mesures sanitaires déterminées par la santé publique Tous les services sont dispensés Recours accru au télétravail, lorsque possible Respect et rappel fréquent des mesures sanitaires déterminées par la santé publique
Application des mesures	 Tous les services sont dispensés Respect des mesures sanitaires déterminées par la santé publique 	 Tous les services sont dispensés Respect et rappel ponctuel des mesures sanitaires déterminées par la santé publique Vigie des établissements concernant les mises à jour des mesures sanitaires 	 Tous les services sont dispensés et délestage possible des services non essentiels Recours accru au télétravail lorsque possible Respect, rappel fréquent et adaptation des services selon les mesures sanitaires déterminées par la santé publique Tous les services sont dispensés Recours accru au télétravail, lorsque possible Services à domicile espacés lorsque possible Respect et rappel fréquent des mesures sanitaires déterminées par la santé publique
LSJPA	 Tous les services sont dispensés 	 Tous les services sont dispensés Respect et rappel ponctuel des mesures 	 Tous les services sont dispensés et délestage possible des services non essentiels Seuls les services jugés essentiels sont dispensés (Référence document « services essentiels et essentiels

20-210-293

Coronavirus (COVID-19)



	Respect des mesures sanitaires déterminées par la santé publique	sanitaires déterminées par la santé publique Vigie des établissements concernant les mises à jour des mesures sanitaires	 Recours accru au télétravail Respect, rappel fréquent et adaptation des services selon les mesures sanitaires déterminées par la santé publique 	modalités de travail » sur le site internet du MSSS) Recours accru au télétravail, lorsque possible Services à domicile espacés lorsque possible Respect et rappel fréquent des mesures sanitaires déterminées par la santé publique
Adoption/retrouvailles	 Tous les services sont dispensés Respect des mesures sanitaires déterminées par la santé publique 	 Tous les services sont dispensés Respect et rappel ponctuel des mesures sanitaires déterminées par la santé publique Vigie des établissements concernant les mises à jour des mesures sanitaires 	 Tous les services sont dispensés et délestage possible des services non essentiels Recours accru au télétravail Respect, rappel fréquent et adaptation des services selon les mesures sanitaires déterminées par la santé publique 	 Seuls les services jugés essentiels sont dispensés (Référence document « services essentiels et modalités de travail » sur le site internet du MSSS) Recours accru au télétravail ou téléconsultation privilégiée lorsque possible Services à domicile espacés lorsque possible Respect et rappel fréquent des mesures sanitaires déterminées par la santé publique

